



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 20 septembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	56

Date de convocation

14 septembre 2023

Habitat – Etude de gisements fonciers et stratégie foncière – Convention avec EPORA

**N° de la délibération
2023-532**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 20 septembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, MM. Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT, M. Pascal BALAY, M. David BONNET (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Christèle DEFRANCE (Pouvoir à Mme Sandrine PEREIRA), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSC), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORiot, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la Loi du 22 août 2021 dite « loi Climat et Résilience » fixant un double objectif :

- ✓ d'ici 2031, réduire de moitié au moins la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale par rapport à celle de la période 2011-2021 (soit pour l'Agglo passer de 258ha à environ 130ha)
- ✓ d'ici 2050, atteindre le ZAN, c'est-à-dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.

Considérant que l'objectif de réduction de la consommation foncière puis de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) au plan national sera traduit dans le Schéma Régional (SRADDET) puis dans le SCoT du Grand Rovaltain et à terme dans les documents d'urbanisme communaux.

Considérant que cet objectif implique d'optimiser le foncier urbanisé pour poursuivre le développement du territoire. Cette optimisation passe par une bonne connaissance des gisements disponibles. Il peut s'agir de parcelles vides comme de parcelles sur lesquelles de nouvelles constructions pourraient s'implanter en densification ou par mutation. Ce travail intéresse aussi bien la production de logements que l'implantation d'activités économiques et s'inscrit dans le Projet de territoire de l'agglo ;

Considérant la proposition de réaliser avec EPORA une étude en deux temps des gisements disponibles sur ARCHE Agglo. Une première analyse géomatique sur l'ensemble du territoire par un traitement automatisé des données cartographique sera conduite puis une étude plus poussée sur une dizaine de secteurs stratégiques (à définir) ;

Considérant que l'étude aura également pour objectif d'apporter les éléments d'aides à la réflexion sur ce que pourrait être une stratégie foncière et/ou immobilière de l'agglomération ;

Considérant la convention d'étude avec EPORA qui prévoit la réalisation de l'étude par un prestataire pour le compte d'EPORA choisi sur la base d'un cahier des charges partagé ;

Considérant le montant de l'étude au maximum de 60 000€ dont la moitié supportée par l'EPORA soit une participation d'ARCHE Agglo de 30 000€ maximum ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat le 9 mai dernier.

Considérant l'avis favorable de la commission Economie du 15 juin dernier ;

Considérant l'avis du bureau du 7 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention d'études avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 20 septembre 2023.